



MAIRIE DE CUVILLY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juin 2022 à 18h00

Le jeudi 30 juin 2022, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire**.

Etaient présents : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, FAUGERE Annie, LEROUX Corinne, SANTUNE Nadine, LEVIER Denis, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VERYEPE Jean-Marie.

Etaient absents : BRECQUEVILLE Linda avec pouvoir donné à Mme DUMONT Elisabeth, GANTIER Brigitte avec pouvoir donné à M. ODERMATT Franck, BURLURAUX Jérémy, GOSSE Stéphane et TRIOUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUGERE Annie

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

DÉLIBÉRATION 2022-027 : ATTRIBUTION MARCHÉ - Renouvellement des bordures avant tapis d'enrobés du CD 60 - Rue de Flandre - RD 1017 - LOT UNIQUE : TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP

Demande de Mme LEROUX Corinne : La Campagnarde n'a-t-elle pas l'obligation de réaliser l'enrobé sur son parking PL ?

Réponse de M. le Maire : Non, c'est un domaine privé.

Demande de Mme FAUGERE Annie : Les prescriptions de l'étude de sécurité ont-elles été suivies ?

Réponse de M. le Maire : Toutes les prescriptions n'ont pas été retenues (réduction voirie, abandon de la piste cyclable). Végétalisation envisagée de la voirie.

Dans le cadre du renouvellement des bordures avant tapis d'enrobés du CD60 sur la route de Flandre (RD 1017), un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 28 avril 2022 pour une remise des offres fixée au 20 mai 2022 à 12H00.

La consultation comprenait un lot unique : TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP

Vu la consultation lancée le 28 avril 2022 pour une remise des offres fixée au 20 mai 2022 à 12H00 ;

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 30 mai 2022 à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT (en € HT)	Classement
LOT unique : TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP	EUROVIA	478 390,95 € HT	1

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu cet exposé :

- Attribue le lot unique TERRASSEMENTS - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP à l'entreprise SAS EUROVIA PICARDIE, Boulevard Henri Barbusse, BP 10064, 60777 THOUROTTE pour un montant de 478 390,95 € HT.
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Les travaux de renouvellement des bordures débuteront le 11 juillet 2022, le tapis d'enrobé est prévu dernière semaine d'août.

DÉLIBÉRATION 2022-028 : Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès » Lot 5 : Menuiseries extérieures PVC/ALU - SBP

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2021-021 en date du 09 novembre 2021 portant sur le Marché relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès ;

VU l'attribution du lot 5 Menuiseries extérieures PVC / ALU à l'entreprise SBP, rue du Bois Prevost, ZI SUD - BP 207, 60131 ST JUST EN CHAUSSEE relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès ;

VU le projet d'avenant de l'entreprise SBP relatif aux modifications dues à l'augmentation des prix entre l'appel d'offre et la réalisation des travaux ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications dues à l'augmentation des prix entre l'appel d'offre et la réalisation des travaux pour le lot 5 Menuiseries extérieures PVC / ALU.
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise SBP relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès (lot 5 Menuiseries extérieures PVC / ALU) pour un montant de 1 459,48 € H.T.
De ce fait, le marché s'élève à 12 867,26 € H.T.

Entreprise	Montant HT (en € HT)	Montant TTC (en € TTC)	Avenant HT (en € HT)	Avenant TTC (en € TTC)
SBP <i>Construction d'un bâtiment communal</i> LOT 5 : Menuiseries extérieures PVC / ALU	11 407,78 €	13 689,34 €	12 867,26 €	15 440,71 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

Informations et questions diverses :

- ✓ Information du Maire :
Fête communale : Avec l'inscription pour les tours gratuits, il n'y aura que les enfants qui habitent la commune qui pourront en bénéficier.
Frais tours gratuits, subventions aux forains, électricité et eau destinés aux forains : 1 840,00€
Frais spectacles : 800,00€ le samedi et 2050,00€ le dimanche.
Mme FAUGERE Annie souhaiterait que les forains ne restent pas sur la Place une semaine complète, M. le Maire lui répond que ce n'est pas possible, c'est seulement une semaine dans l'année.
14 juillet : RDV à 09h00 pour l'installation.
Panneau entrée de village : Présentation au Conseil Municipal du panneau « Village Rural » (imprimeur zone de Ressons-sur-Matz)
M. MORAILLON Jean-Louis propose de rajouter une action à côté des enfants.
- ✓ *Mme DUMONT Elisabeth : Points sur réunion CCPS.*
Zone Blanche - installation d'une antenne relais sur Mortemer.
Soliha : Questionnaire mairie.
Rapport d'activité 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 18h36.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 30 juin 2022 a comporté deux délibérations :

ATTRIBUTION MARCHÉ - Renouveau des bordures avant tapis d'enrobés du CD 60 - Rue de Flandre - RD 1017	Délibération 2022/027
Avenant n°1 - Marché « Construction d'un bâtiment communal » - Lot n°5 - Menuiseries extérieures PVC/ALU - SBP	Délibération 2022/028

ODERMATT Franck	P.V approuvé	LEVIER Denis	P.V approuvé
DUMONT Elisabeth	P.V approuvé	LEROUX Corinne	P.V approuvé
TRIOUX Jean-Claude	Absent	MORAILLON Jean-Louis	P.V approuvé
FAUGERE Annie	P.V approuvé	SANTUNE Nadine	P.V approuvé
BURLURAUX Jérémy	Absent	THUET Myriam	P.V approuvé
BRECQUEVILLE Linda	Absente (Pouvoir à Elisabeth DUMONT)	VANDERSTICHELE Jean-Marie	P.V approuvé
GANTIER Brigitte	Absente (Pouvoir à Franck ODERMATT)	VERYEPE Jean-Marie	
GOSSE Stéphane	Absent		